

SUBSIDES :

1. Discours du trône pris en considération ; Motion que des subsides soient accordés à Sa Majesté ; A être examinée en comité général ; La partie du discours de Son Excellence qui y a rapport référé, 49. En comité général, 70. Rapport d'une résolution touchant les subsides à accorder à Sa Majesté ; La Chambre se forme en comité pour prendre ces subsides en considération, 86. Message avec les estimés renvoyé au comité des subsides ; Motion que la Chambre se forme en comité ; Amendement, que le fait de la rétention par l'hon. M. Morrison de la place de solliciteur général sans un siège en parlement, etc., est inconstitutionnel, rejeté, 123. La Chambre se forme en comité, 161. Rapporte 34 résolutions ; Adoptées, 179. (Voir *infra*, 4 à 138.) Message avec les estimés supplémentaires renvoyés au comité des subsides, 198. Motion pour que la Chambre se forme de nouveau en comité ; Amendement, que les avances au Grand Tronc en 1860, sans la sanction du parlement, sont inconstitutionnelles, rejeté, 226. La Chambre se forme en comité, 250. Rapporte 36 résolutions, 266. (Voir *infra*, 139 à 175.) Amendements proposés à la 1^{ère} résolution (administration de la justice, B.-C.) et à la 15^e (chemins de colonisation) et rejetés ; Résolutions adoptées, 268. Voir *infra*, 2, 3.

2. La Chambre décide de se former en comité des voies et moyens, 198. Motion pour qu'elle se forme en comité ; Amendement, que les deux tiers de l'octroi pour les édifices publics à Ottawa sont déjà dépensés et que les travaux ont peu progressé, et qu'il est du devoir du gouvernement de ne pas outrepasser l'octroi, etc. ; M. Piché (durant le débat) est interpellé nominativement par M. l'Orateur ; Il s'explique et est excusé, 269. Amendement rejeté ; La Chambre se forme en comité, 285. Rapporte deux résolutions (1^{er} octroi de \$2,349,733 23 à même le fonds des revenus consolidés, et 2^o prélèvement de \$2,000,000 au moyen de débentures) ; Bill présenté, 314. Voir *infra*, 3.

3. Bill des subsides, 314. Motion pour le renvoyer à un comité général ; Amendements rejetés, 329. Autre amendement rejeté, 333. Bill passé, 333. Par le Conseil, 366. Sanction royale, 383 (24 Vic., ch. 1.)

(Résolutions rapportées à la page 179.)

4.	Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général - - - -	\$ 810 00
5.	Bureau du Secrétaire Provincial - - - - -	13246 76
6.	Bureau du Régistrateur Provincial - - - - -	4817 50
7.	Bureau du Receveur Général - - - - -	11125 00
8.	Département du Ministre des Finances - - - - -	13620 00
9.	Do do branche des Douanes - - - - -	12110 00
10.	Do do branche de l'Auditeur - - - - -	5560 00
11.	Bureau du Conseil Exécutif - - - - -	9244 00
12.	Département des Travaux Publics - - - - -	15472 75
13.	Bureau d'Agriculture - - - - -	6200 00
14.	Département du Bureau des Postes - - - - -	23980 00
15.	Do des Terres de la Couronne - - - - -	39431 00
16.	Procureur Général et Solliciteur Général, est - - - - -	2110 00
17.	do do ouest - - - - -	3750 00
18.	Contingences des Départements Publics - - - - -	60000 00
19.	Salaires, Cour de Chancellerie - - - - -	5050 00
20.	do Cour du Banc de la Reine et des plaids communs - - - - -	10220 00
21.	Montant requis pour rencontrer les dépenses de la police fluviale de Québec, pour la présente année - - - - -	1200 00
22.	do pour les dépenses de la police fluviale de Montréal pour 1861 \$10,700, dont \$3,700 doivent être payées par les commissaires du havre ; la balance requise étant de - - - - -	7000 00
23.	do pour rencontrer le paiement de deux hommes de police au Sault Ste. Marie, et le loyer de la maison de détention - - - - -	882 00